



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT) pérenne

Intitulé du GT : « Evaluation scientifique des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP » (GT GBPH)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Rôle et missions

Instance scientifique consultative, le groupe de travail pérenne, nommé pour un mandat de quatre ans, est un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Il se différencie d'un Comité d'experts spécialisé (CES) par son périmètre de compétences, plus technique et plus ciblé. Il rend compte régulièrement de l'avancement de ses travaux aux CES « Evaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK) et « Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » (ERCA), auxquels il est rattaché. Les conclusions des travaux adoptées par ce GT constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Dans le cadre de l'application du « Paquet Hygiène », le règlement (CE) n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et le règlement (CE) n°183/2005 relatif à l'hygiène des aliments pour animaux, encouragent l'élaboration de guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP (GBPH).

Un GBPH est un document de référence, évolutif, d'application volontaire, conçu par une branche professionnelle pour les professionnels de son secteur. Tous les secteurs sont concernés. Les guides ont pour objectif d'aider les professionnels à maîtriser la sécurité sanitaire des aliments et à respecter leurs obligations réglementaires.

La démarche française de validation des GBPH définie et mise en œuvre par l'autorité publique comporte une saisine de l'Anses relative à l'évaluation scientifique des guides.

Les domaines d'expertise confiés au GT « GBPH » par l'Anses sont :

- l'analyse des dangers biologiques, physiques, chimiques et allergènes figurant dans les GBPH, telle que définie dans les lignes directrices pour l'évaluation des GBPH (<u>Anses 2018</u>).
- le cas échéant, des questions spécifiques relatives à des mesures de maîtrise, lorsque demandé par les administrations.
- la réalisation ou la contribution à la réalisation de documents d'appui pour les rédacteurs de GBPH (ex : fiches outils).





- la contribution au renseignement des critères de hiérarchisation sanitaire des couples aliment-danger microbiologiques et chimiques définis dans l'avis et le rapport de <u>l'Anses</u> (2020).
- la réalisation d'une liste de dangers par filière au regard de ces critères.

Composition et fonctionnement

Les membres du GT « GBPH » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans.

Le GT « GBPH » sera composé d'une quinzaine d'experts, dont un(e) président(e), ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique dans les domaines des GBPH.

Ce GT se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion tous les 6 à 8 semaines, à compter de septembre 2022.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise des projets de GBPH, la rédaction de certaines parties des rapports et une relecture critique des documents.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du GT GBPH ». Elles couvrent des domaines larges concernant la réglementation, la normalisation, l'analyse des dangers, les compétences sur l'ensemble des filières de l'agroalimentaire et de son amont (ex: alimentation et élevage des animaux producteurs de denrées). La prise en compte de la multidisciplinarité est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le GT GBPH.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures pour le GT afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.

ANSES/FGE/0019 [version d] plan de classement PR1/ANSES/2 Page 2 sur 2